



Le duc de Vendôme a-t-il failli dans la défense de Blavet¹ en 1625 ?

JEAN-JACQUES RENAULT

Résumé : le 18 janvier 1625, le protestant Soubise s'empare de la ville de Port-Louis, en Bretagne et des vaisseaux du roi stationnés dans l'estuaire. Malgré les efforts déployés par César de Vendôme, gouverneur de Bretagne, Soubise réussit à repartir avec les bateaux. Richelieu impute au duc de Vendôme la responsabilité de l'échec et le soupçonne d'intelligence avec les Protestants. Le duc se retrouve pris dans des enjeux qui le dépassent : la stratégie des Protestants pour desserrer l'étreinte royale autour de La Rochelle, les visées de Richelieu sur la Bretagne et sa politique d'abaissement des Grands du royaume. Les sources disponibles montrent pourtant que les reproches formulés à l'encontre du duc sont infondés.

Mots-clés : César de Vendôme, Gouvernement de Bretagne, Blavet.

Introduction

Janvier 1625 : un groupe d'hommes au service de la cause protestante, emmené par le duc de Soubise, réalisa un coup de force contre la place de Blavet – appelée maintenant Port-Louis – en Bretagne. Arrivés par la

mer, les assaillants occupèrent la ville et s'emparèrent de vaisseaux stationnés dans la rade appartenant au duc de Nevers. César de Vendôme était alors gouverneur et amiral de Bretagne. En cette qualité, il était chargé de la défense de la province. La cour lui demanda de réduire les rebelles et de reprendre le contrôle de la situation.

Malgré les dispositions immédiatement prises, le duc de Vendôme ne put empêcher les rebelles de s'échapper avec les vaisseaux. Richelieu, ministre depuis moins d'un an, le rendit responsable de l'échec et l'accusa même de collusion avec l'ennemi : « Le duc de Vendôme, nonobstant toutes les troupes et le canon qu'il avait, ne put ou ne voulut empêcher, durant dix ou douze jours, Soubise de calfater et équiper à sa vue les navires qu'il avait pris ; après quoi il [*Soubise*] fit voile et s'en alla le long de la côte, prenant dans les ports les vaisseaux qu'il rencontrait pour grossir sa flotte.² » Ce jugement

1. La ville de Blavet, située sur l'embouchure du Blavet, au sud de la Bretagne, portait le nom de ce fleuve côtier avant d'être rebaptisée Port-Louis par Louis XIII en juillet 1618. Ce changement de nom était encore récent en 1625, ce qui explique que la ville soit appelée tantôt Port-Louis tantôt Blavet dans les textes. L'estuaire, appelé parfois rade ou havre dans les écrits du XVII^e siècle, correspond aujourd'hui à la rade de Lorient, elle-même constituée par la réunion de deux fleuves côtiers : le Blavet et le Scorff.

2. Richelieu, *Mémoires*, Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, par MM. Michaud... et Poujoulat, Paris, 1837, p. 326.

confirme le peu d'estime que portait le cardinal au duc de Vendôme. Lorsqu'on sait le sort qui attendait ce duc l'année suivante – il fut emprisonné sous l'accusation de complot contre le roi – on est fondé à se demander quelle fut la réalité des faits à Port-Louis, cette année-là, et tenté de vérifier s'ils justifient l'accusation grave portée contre le duc ou s'ils sont simplement annonceurs des intentions du cardinal. Pour éclaircir cette question, on se propose :

- de rappeler les événements à Port-Louis en ce début d'année 1625 ;
- de les replacer dans le contexte de cette époque pour mieux les comprendre ;
- d'analyser l'attitude du duc de Vendôme à partir des documents disponibles pour vérifier si le jugement de Richelieu à son égard était dicté ou non par des considérations purement politiques.

Relation des faits

Le récit et, plus encore, l'interprétation des événements survenus à Blavet en janvier et février 1625 sont susceptibles de faire débat. Aussi, pour cette première approche, nous appuierons-nous sur le *Mercure François* qui en donne une version quasi-officielle, factuelle et assez équilibrée de notre point de vue³. Même si cette version est sujette à caution, car largement sous le contrôle de Richelieu, elle donne un premier aperçu du déroulement des faits.

Selon le *Mercure François*, donc, la cour fut informée à plusieurs reprises que Benjamin de Rohan, sieur de Soubise, l'un des chefs du parti protestant, avait armé des vaisseaux et pris pied dans l'île de Ré. Les informateurs pensaient qu'il avait des visées sur la place de Port-Louis. Il avait reçu l'information que six vaisseaux appartenant au duc de Nevers étaient stationnés dans l'estuaire du Blavet et tenus à la disposition du roi. Les vaisseaux étaient désarmés et peu gardés. Les édiles de La Rochelle, place protestante, lui demandèrent de quitter l'île de Ré pour ne pas attirer les soupçons du roi sur leur ville. Soubise accepta de s'éloigner.

Il arriva le 17 janvier au large de Port-Louis. Il envoya deux navires faire relâche dans le port et reconnaître la situation. Le lendemain, à neuf heures du soir, il pénétra à son tour dans l'estuaire avec dix navires équipés pour la guerre, dix barques et quantité de chaloupes et autres petites embarcations ainsi que du matériel et des munitions pour soutenir des combats. En sus des matelots, il disposait d'un millier de soldats embarqués. Il se saisit des six vaisseaux à l'ancre dans la rade : *La Vierge*, *Le Saint-Michel*, *Le Saint-Louis*, *Le Saint-François*, *Le Saint-Jean* et *Le Saint-Pierre*. Il

s'empara également de la ville de Port-Louis et fit dresser une barricade entre la ville et la citadelle, laquelle dominait l'entrée de l'estuaire. Il avait l'intention de l'attaquer lorsqu'il aurait fait débarquer des canons de ses navires.

Le duc de Vendôme, alors à Nantes, fut informé des faits dans la nuit du 20 au 21 janvier. Il sauta aussitôt à cheval et fila en direction de Vannes et Auray. Avant de quitter Nantes, il avait donné des ordres pour qu'on assemble les nobles de la province et qu'on mobilise des troupes. Le 23 janvier à midi, il était devant Port-Louis où il fit un premier point de la situation. Soubise était retranché dans la ville et avait réparti ses troupes entre la ville et les navires dans l'estuaire pour parer à toute éventualité.

Puis le duc poursuivit jusqu'à Hennebont où il retrouva le duc de Brissac qui venait d'y arriver avec une vingtaine de gentilshommes. Ils furent bientôt rejoints par trois cents autres. Le lendemain, le duc de Vendôme accompagné de Brissac, Retz, Manty et Saint-Julien⁴ se rendit sur l'autre rive de l'estuaire, en face de la citadelle, au lieu dit Larmor. De là, il envoya des éclaireurs en bateau à l'intérieur de la citadelle dont Kerolin, le gouverneur, venait de renforcer la garnison et accroître le stock de munitions pour faire face à un assaut de Soubise. Ils décidèrent de construire un ouvrage fortifié à Larmor afin de contrôler les deux rives de l'entrée de l'estuaire. Puis ils retournèrent passer la nuit à Hennebont. Le 25 janvier ils revinrent au même endroit et passèrent à leur tour dans la citadelle dont ils ressortirent deux heures plus tard, ayant appris que la garnison ne comptait que seize hommes pour sa défense au moment de l'arrivée de Soubise. Le 26 janvier ils décidèrent qu'ils feraient attaquer la ville le lendemain, en six endroits différents, et firent hâter la construction de l'ouvrage fortifié à Larmor. C'est alors qu'ils apprirent que Soubise avait abandonné la ville et s'était retiré dans ses vaisseaux. Le duc fit vérifier l'information puis se transporta aussitôt dans la ville dont il prit possession et où il passa la nuit sous bonne garde.

Soubise attendait des vents favorables pour quitter la rade avec les vaisseaux capturés. Les 27 et 28 janvier, le duc de Vendôme fit donc barrer le chenal qui faisait communiquer l'estuaire avec le large afin d'empêcher toute sortie de navire. Dans le même temps, il fit apporter des canons et rassembler 1500 hommes des communes. Le lendemain on commença à tirer au canon sur les vaisseaux devenus prisonniers dans l'estuaire avec la batterie installée dans l'ouvrage fortifié de Larmor. La position de Soubise devint vite intenable et il dut se résoudre à envisager une sortie coûte que coûte. Il se débarrassa des embarcations qu'il ne pouvait emporter compte tenu des effectifs dont il disposait en les faisant brûler ou échouer. Profitant d'une nuit obscure et d'un vent de nord-ouest « assez grand », il engagea la sortie sans attendre ni la marée ni un vent du nord plus commodes pour la manœuvre. Les batteries

3. *Mercure François*, année 1625, p. 859 sqq. Source : site internet « mercure.francois.ehess.fr ». L'auteur saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude à l'équipe du CNRS et de l'EHESS qui a rendu accessible au public cette source précieuse pour les historiens du XVII^e siècle qu'est le *Mercure François*.

4. De Manty et Saint-Julien étaient envoyés par la cour.



César de Vendôme, Salle des Actes de l'ancien collège des Oratoriens de Vendôme.

de canons de part et d'autre du chenal tirèrent sur les vaisseaux qui tentaient de forcer les chaînes barrant le passage. La plupart des vaisseaux réussirent à passer sauf *Le Saint-Michel* qui fut coulé à fond dans le chenal avec son contenu, *Le Saint-François* qui s'échoua près de la citadelle de même que *Le Hilaret*, amené par Soubise. Deux autres navires, également amenés par les assaillants, s'échouèrent du côté de Larmor. Lorsque le jour commençait à poindre, Soubise jeta l'ancre au large pour attendre les navires qui manquaient.

Le duc de Vendôme fit prendre les deux vaisseaux échoués du côté de Larmor et canonner ceux qui s'étaient échoués près de la citadelle et qui opposaient une résistance. Il cherchait autant à les réduire qu'à empêcher Soubise de revenir les secourir. Vers midi, n'étant pas parvenu à obtenir leur reddition, le duc de Vendôme résolut de les perdre entièrement. Il envoya dix soldats pour y mettre le feu. Soubise, qui avait remarqué l'arrêt de la canonnade, en conclut que les occupants des vaisseaux avaient été tués ou faits prisonniers et leva l'ancre. Des deux bateaux qui résistaient encore, un homme partit à la nage en direction du large pour retenir Soubise mais le duc de Vendôme envoya une chaloupe pour l'arrêter et le ramener. L'après-midi on recommença la canonnade contre *Le Saint-François* et *Le Hilaret* dont

les occupants finirent par capituler. L'acte de capitulation⁵ mentionne les deux bateaux échoués, *Le Saint-François* de 350 tonneaux et *Le Hilaret* de 90 tonneaux. Seul le capitaine, La Roche-Estelard, fut laissé sauf, tous les autres étant retenus prisonniers.

Le Mercure François fait le bilan de l'opération : perte de « quelques » navires pour le roi ; Soubise, maudit par les Protestants dont il a compromis la réputation aux yeux du roi, a perdu « quelques-uns de ses vaisseaux », deux cents hommes, nobles et soldats, et cent prisonniers conduits à la prison de Nantes pour être envoyés aux galères.

Telle est la version « officielle » des faits survenus à Port-Louis. Avant de les examiner plus en détail, rappelons quel était le contexte à cette époque.

Le contexte dans lequel s'inscrivent ces faits en 1625

Afin de mieux comprendre ce que certains auteurs ont qualifié de « bataille navale », il importe de rappeler brièvement qui étaient les acteurs qui s'affrontaient et

5. *Le Mercure François* en publie le texte ; cf. *op. cit.*

quels enjeux les animaient, puis de décrire le « champ de bataille » sur lequel ils se mesurèrent.

LES ACTEURS ET LES ENJEUX DE L'AFFRONTMENT

Benjamin de Soubise, qui organisa la capture des vaisseaux, était frère d'Henri de Rohan, lequel était considéré comme le chef des Protestants. Les deux frères Rohan animaient la résistance protestante depuis la mort de Henri IV afin de contrer l'influence du parti dévot, grandissante depuis la régence de Marie de Médicis. La situation s'était tendue à partir de 1620, date à laquelle Louis XIII avait rétabli la liberté du culte catholique en Béarn supprimée par sa grand-mère, Jeanne d'Albret. Cette atteinte aux garanties apportées par l'Édit de Nantes avait provoqué l'émotion des Protestants dans tout le royaume. De nombreuses places protestantes s'étaient soulevées, obligeant le roi à déployer une armée pour rétablir l'ordre. Deux campagnes successives avaient été nécessaires, en 1621 et 1622, pour ramener le calme dans le sud-ouest du royaume (Saintonge et Guyenne, puis Languedoc), opérations qui s'étaient achevées par la paix de Montpellier. Depuis, les Protestants vivaient dans la crainte d'une reprise des hostilités et s'y préparaient. L'arrivée de Richelieu au pouvoir en 1624, qui voulait en finir avec la religion réformée, avait ranimé le feu à peine éteint par la paix de Montpellier et l'épisode de Port-Louis inaugura une série d'accrochages sérieux qui s'acheva par le siège et la chute de La Rochelle en 1628.

L'inquiétude des Protestants était donc vive vers la fin de 1624 et le début de 1625. La Rochelle, leur grande place forte, supportait mal, en particulier, la présence à sa porte d'un fort occupé par des troupes royales et qu'elle percevait comme une menace. Le fort, appelé Fort Louis, était placé depuis peu sous la responsabilité de Toiras, un proche de Louis XIII qui s'était illustré pendant la campagne anti-protestante en Languedoc. La charge de gouverneur qu'il avait reçue faisait redouter un blocus maritime de la ville, crainte renforcée par le fait que le démantèlement annoncé du fort n'avait toujours pas commencé. Le rassemblement dans le port de Port-Louis de navires appartenant au duc de Nevers, mais au service de la foi catholique et sous l'autorité du roi, acheva d'attiser les craintes protestantes. Ces navires étaient en principe destinés à aller combattre les Turcs mais les Rochelais étaient convaincus que l'objectif affiché était une ruse pour venir les surprendre. Soubise alla trouver son frère Rohan en Languedoc et lui proposa d'organiser une opération navale pour s'emparer des vaisseaux stationnés à Port-Louis et prendre le contrôle du port par la même occasion. Ils ôteraient ainsi pour un temps toute possibilité au roi d'attaquer La Rochelle ou d'en organiser le blocus. Soubise partit de Castres sur la fin de l'année 1624 et passa par le Poitou pour y équiper en secret cinq vaisseaux⁶. Il commit cependant l'erreur de s'ouvrir



César de Vendôme (collection privée).

de son véritable projet quelques jours avant de prendre la mer. Rohan, dans ses mémoires, accuse Noailles d'avoir éventé les préparatifs auprès de la cour. Soubise, qui l'apprit, persista néanmoins dans son entreprise et quitta l'île de Ré au début de 1625 avec 300 soldats et 100 matelots.

En janvier 1625, César de Vendôme était âgé de près de trente et un ans. Il était gouverneur de Bretagne depuis 1598 mais n'exerçait effectivement ses prérogatives que depuis sa majorité (1608). Son passé dans la province était chargé : les Bretons avaient conservé le souvenir des révoltes qu'il avait animées et notamment celle de 1614⁷. Il s'était alors servi de la Bretagne pour appuyer ses revendications, ce qui le faisait suspecter de vouloir ériger la province en principauté indépendante. Son action contrariait les aspirations des Bretons à vivre en paix avec leur roi. De plus, elle leur coûtait cher car il leur fallait à chaque fois voter des subsides pour nourrir les projets du gouverneur.

Le rôle d'un gouverneur, précisément, était de défendre la province et d'y maintenir l'ordre au nom du roi. À ce titre, le duc était déjà intervenu à plusieurs reprises pour des opérations de cette nature : en 1617, il avait arrêté le seigneur de Guémadeuc qui avait tué en duel le baron de Nevet au mépris d'interdictions royales réitérées, puis en 1619, il avait retiré la place de Concarneau à Lézonnet, son gouverneur, poursuivi par le parlement de Bretagne pour des actes criminels.

6. Henri de Rohan, *Mémoires*, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, Foucault, Paris, p. 252.

7. Cf. *bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, année 2007, p. 20-27.

Après ces épisodes à son honneur, le duc avait participé l'année suivante à celui, moins glorieux, que les historiens ont appelé la « guerre de la mère et du fils ». Aux côtés de Marie de Médicis et de Richelieu, il avait soutenu un affrontement contre Louis XIII qui s'était soldé par une déroutante militaire près d'Angers et une réconciliation générale. Après cet écart, il était redevenu fidèle au roi et avait pris une part active aux luttes contre les Protestants du sud-ouest. Il avait participé au siège de Montauban à l'automne 1621. Au printemps suivant, le roi lui avait demandé de rétablir l'ordre en Bretagne que les Protestants menaçaient. Il avait alors repris Fougère que tenait Soubise, obligeant ce dernier à se replier en Vendée. Il avait ensuite rejoint le roi en Vendée et participé à la bataille de Riez où les Protestants, toujours conduits par Soubise, avaient été défaits et où celui-ci avait dû s'échapper à la nage pour ne pas être capturé. Le duc de Vendôme avait ensuite participé au siège de Royan, qui était tombé en mai, puis il avait assiégé et pris les villes de Clairac, de Saint-Antonin et de Lombers et mis le siège devant Briatexte. Là, il n'avait pu achever son oeuvre, le roi lui ayant fait dire de le rejoindre devant Montpellier où fut finalement signée la paix qui mit fin aux combats. Pendant ces deux années, il s'était donc dépensé sans compter pour son roi au point que Rohan l'avait qualifié dans une lettre de « prince qui ne dort pas ».

En 1625, cette période de bonne entente avec Louis XIII semblait cependant toucher à sa fin. La cour recommençait à s'agiter, notamment sur la question du mariage de Gaston d'Orléans, et l'on soupçonnait le duc de Vendôme de prendre sa part dans cette agitation. Le cardinal de Richelieu était sans doute bien informé de ces bruits sur le duc mais il était assez habile pour n'en rien laisser paraître et même plaider auprès du roi l'innocence du duc. Ce qui explique la lettre que lui adressa ce dernier le 15 janvier 1625 pour le remercier d'avoir soutenu sa cause auprès de Louis XIII : « J'ai appris par mon frère les bons offices que vous m'avez rendus auprès du roi, et avec quelle vigueur vous avez usé de votre autorité pour faire connaître la fausseté et la nullité des soupçons que certains voudraient éveiller chez le roi à mon endroit.⁸ »

Au moment des événements de Port-Louis, le cardinal de Richelieu était en poste depuis quelques mois seulement mais il avait déjà une vision claire de la politique qu'il entendait mener, en particulier en matière maritime. Il avait en effet compris qu'un royaume aussi puissant que la France ne pouvait rester sans flotte royale. Si le roi disposait bien de galères en Méditerranée, elles n'étaient pas adaptées aux manœuvres dans l'Atlantique. Or, il n'avait aucun vaisseau dans cette mer qu'on appelait alors « le ponant ». En cas de besoin, il en était réduit à faire appel soit à des navires de commerce soit aux puissances étrangères pour se faire prêter des vaisseaux⁹.

8. P. Grillon, éd., *Papiers d'État de Richelieu*, t. 1, Paris, 1975, 1625, document 3, p. 146-147, cité in J.B. Collins, *La Bretagne dans l'État royal*, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 209-210.

Désirant favoriser la création d'une flotte au service de sa majesté, Richelieu avait des vues sur la Bretagne qui offrait des endroits privilégiés pour ce faire. Un obstacle se dressait toutefois sur sa route : l'amirauté de Bretagne, fonction qui donnait à son titulaire le contrôle des mers baignant la province, était liée à celle de gouverneur, autrement dit la charge était exercée par le duc de Vendôme. Et précisément, en ce début de 1625, le duc l'exerçait pleinement. Il armait des vaisseaux pour le compte du roi, comme en témoigne une autre lettre qu'il adressa à Richelieu, une semaine après celle du 15 janvier précitée, pour détailler les sommes qu'il avait engagées pour équiper des navires destinés à lutter contre les Rochelais¹⁰. Richelieu était donc aux aguets pour s'emparer de la Bretagne à la première occasion et tout ce qui pouvait mettre le duc de Vendôme en difficulté dans cette province était pour lui un pas dans la bonne direction.

Les trois parties en présence en ce début d'année 1625 se trouvaient donc prises dans un système de contraintes fortes mêlant les enjeux stratégiques autour de la place de La Rochelle, la nouvelle politique voulue par Richelieu, notamment sur mer, et la protection des avantages acquis pour le duc de Vendôme.

LE CADRE DE L'AFFRONTEMENT

Blavet, rebaptisé Port-Louis en 1618 en l'honneur de Louis XIII, offrit de ce fait un cadre symbolique à l'affrontement. La configuration des lieux joua également pour beaucoup dans le déroulement des événements qu'on a relatés.

L'intérêt stratégique de Port-Louis résidait en effet dans sa rade abritée, accessible par tout temps et bien défendue¹¹. Protégé au large par l'île de Groix, sorte d'avant-poste, l'accès à l'estuaire était réputé difficile en raison de bancs de sable et d'écueils. L'entrée était de plus gardée par un ouvrage fortifié. Une fois la passe franchie, on accédait à un vaste bassin naturel au fond duquel se nichait le port d'Hennebont. À l'époque des faits, Lorient n'était pas encore le port que nous connaissons aujourd'hui. Cette position exceptionnelle faisait de Port-Louis le seul port praticable en permanence entre Nantes et Brest, d'où l'intérêt de Richelieu pour le site. Il ne faut pas chercher ailleurs la raison de l'usage qu'en firent les Espagnols au temps des guerres de la Ligue. Lorsque Philippe II d'Espagne accepta de rendre Blavet, en 1598, la déception de son envoyé donne une idée des caractéristiques du site : « J'ai trouvé à Blavet un maréchal de camp derrière ses fortifications, si considérablement accrues, qu'il pouvait y défier une

9. Selon E. Taillemite, Louis XIII, complètement démuni après la prise des vaisseaux à Port-Louis, dut en emprunter huit autres au roi d'Angleterre, Charles I^{er}, son beau-frère, et vingt autres en Hollande, avec lesquels Montmorency battit l'escadre rochelaise et reprit l'île de Ré en septembre 1625 (E. Taillemite, *La Marine royale au temps de Champlain*).

10. P. Grillon, *op. cit.*, document 4, p. 147.

11. Cf. le plan de l'estuaire présenté plus haut.

nombreuse armée : ... Il m'a dit que Votre Majesté se privait là d'un boulevard inestimable, etc.»¹² Vauban, qui visita les lieux au printemps 1683, émit un commentaire fort critique sur l'état des fortifications mais considéra la situation du site naturel si avantageuse qu'elle effaçait tous les défauts¹³.

La ville de Port-Louis n'était protégée, quant à elle, par aucune enceinte fortifiée en 1625 ce qui la rendait très vulnérable et encouragea sans doute Soubise à oser son coup de main. Mais elle était tout autant difficile à défendre par ceux qui la tenaient, d'où la facilité avec laquelle elle fut reprise par le duc de Vendôme.

Le fort qui occupait alors la pointe, appelé fort de l'Aigle, avait été construit par les Espagnols. Henri IV avait préféré en démanteler les murailles, ne laissant qu'un donjon et deux bastions en ruines. Le duc de Vendôme avait entamé leur relèvement à l'occasion de sa révolte en 1614¹⁴. Le 17 juillet 1618, Louis XIII avait décidé de construire une citadelle et de fortifier la ville dont Brissac était gouverneur. De 1617 à 1621, les fortifications avaient donc été restaurées et se trouvaient en meilleur état à l'arrivée de Soubise, ce qui explique peut-être qu'il n'osa pas s'y attaquer aussitôt. C'est pourtant ce dispositif fortifié que Vauban jugera peu efficace. La ville, quant à elle, ne fut close par une enceinte que plus tard (1649).

Analyse du rôle du duc dans cet épisode

Si l'on comprend bien Richelieu, les reproches explicites qu'il formule et les accusations qu'il insinue sont de trois ordres :

- le duc de Vendôme n'a pas réagi avec la célérité exigée par les événements ;
- il s'est montré incompetent pour prendre les dispositions défensives qu'appelaient la situation ;
- il est soupçonné d'intelligence avec les auteurs du coup de main.

Nous proposons d'instruire le « procès » du duc, en quelque sorte, en nous appuyant sur les documents disponibles, d'origines diverses, afin de vérifier les déclarations du cardinal et juger de leur bien-fondé.

LES SOURCES OPPOSABLES

Par chance, les sources écrites sur cet épisode ne manquent pas. Elles permettent de comparer les points de vue des uns et des autres pour tenter d'éclairer cette affaire.

12. Lettre de D. Juan de Cardova à son roi Philippe II d'Espagne, mai 1598, citée par Louis Grégoire (1819-1897), in *La Ligue en Bretagne*, BNF, p. 361.

13. Source : site internet « musee-marine.fr/site/fr/port_louis_histoire_de_la_citadelle ».

14. Cf. article précité, *Bulletin SAV*, 2007.

Le *Mercurie François*, que nous avons déjà cité et situé comme un organe proche de la cour, ainsi que les mémoires de Richelieu, constituent le point de vue du roi et de son ministre. Les historiens s'accordent en effet pour considérer que, sous le ministère du cardinal, ses secrétaires exerçaient un contrôle étroit sur le contenu de cette publication.

Le point de vue du duc de Vendôme nous semble représenté par le *Récit véritable de ce qui s'est passé à Blavet, maintenant Port-Louys entre Monseigneur le Duc de Vendôme, et le Sieur de Soubize*¹⁵. Outre le sujet, le ton et le contenu de ce récit d'une quinzaine de pages, qui militent en ce sens, l'envoi final laisse peu de place au doute sur l'origine de cet écrit : « Mondit Seigneur le Duc de Vendôme a fait paraître en cette action, par sa vigilance et générosité, l'affection qu'il a au service du Roy, et a mérité les titres de très glorieux, et très victorieux par dessus les ennemis du repos et du bien public. » Il faut ajouter que le duc avait déjà eu recours à la publication de libelles pour promouvoir ses intérêts, pratique d'ailleurs répandue dans son milieu à cette époque.

Le point de vue des Protestants nous est rapporté par les mémoires de Rohan qui relatent l'affaire depuis la rencontre des deux frères à Castres, à la fin de 1624, jusqu'à son dénouement, et même au-delà, en février 1625.

Enfin – et surtout – nous disposons de deux témoignages précieux, l'un du Maréchal de Bassompierre et l'autre de Maître Joseph Guillaudeau, avocat au présidial de La Rochelle. Le premier traduit le regard d'un militaire très expérimenté et peu suspect d'amitié pour le duc de Vendôme sur les mesures prises par celui-ci. Son récit n'en a que plus d'intérêt. Le second produit une chronologie précise du début des événements qui permet de replacer les faits à leur date pour les apprécier. Son récit est extrait d'un journal (appelé *diare*) qu'il a laissé, empreint de rigueur et du souci de la précision qui caractérisent « l'honnête homme ». Il encadre largement la période qui entoure le siège de la Rochelle et traite des événements qui nous intéressent. Le fait qu'il s'exprime avec des convictions protestantes n'entache pas la valeur de son récit dont l'objectif est d'abord de relater des faits de son époque. La lecture du journal nous confirme dans cette appréciation¹⁶.

LE DUC DE VENDÔME EST-IL RESPONSABLE DE L'ÉCHEC ?

Répondre à cette question implique d'examiner d'abord l'issue de la bataille : y-a-t-il eu un vainqueur et un vaincu ?

15. *Récit véritable de ce qui s'est passé à Blavet, maintenant Port-Louys entre Monseigneur le Duc de Vendôme, et le Sieur de Soubize*, BnF, 15 pages ; pour la suite nous mentionnerons ce document sous la forme abrégée *Récit véritable*...

16. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXXVIII, 1908, p. 264 sqq.

Le bilan des pertes en hommes et en vaisseaux dans les deux camps est complexe à dresser en raison d'une part du vocabulaire approximatif utilisé par les témoins et, d'autre part, du parti pris qu'ils adoptent de présenter la vérité à leur avantage.

S'agissant des vaisseaux du roi, dont le nom de baptême est souvent mentionné ainsi que le tonnage, on peut considérer valablement que six au moins étaient stationnés dans la rade à l'arrivée de Soubise. Il s'agit de *La Vierge* (800 tonneaux), du *Saint-Michel* et du *Saint-Jean* (600 tonneaux chacun), du *Saint-François* et du *Saint-Louis* (300 tonneaux chacun), auxquels s'ajoute un sixième vaisseau d'une capacité de 300 tonneaux sur l'identité duquel un doute subsiste¹⁷. On ne peut exclure la présence d'un septième vaisseau, dont Bassompierre fait état, mais qui, est semble-t-il, resté à l'écart en raison soit d'un nombre insuffisant d'hommes pour le manœuvrer, soit de son état qui l'aurait rendu temporairement impropre à naviguer. Or, six de ces vaisseaux ont été perdus par le roi : quatre ont été emmenés par Soubise, dont le plus important *La Vierge*, un a été coulé dans la passe (*Le Saint-Michel*) et le dernier s'est échoué du côté du fort (*Le Saint-François*). De son côté, Soubise a perdu un vaisseau de taille modeste, *Le Hilairret* (90 tonneaux). Ce bateau s'est « embarrassé » avec *Le Saint-François* au moment de sortir de la rade et échoué avec lui du côté de la citadelle. *La Vierge*, sortie la première, a essuyé le feu des canons et des mousquets de part et d'autre de la passe mais sans dommage important puisqu'elle a pu atteindre La Rochelle quelques jours plus tard avant d'aller faire relâche dans l'île d'Oléron.

S'agissant des pertes humaines, une certaine confusion règne dans les récits. Il semble établi que Soubise a perdu une centaine d'hommes avec les deux bateaux échoués au moment de la sortie. Ils ont été faits prisonniers par le duc. Le nombre d'hommes tués lors de l'attaque des vaisseaux dans la rade ou à l'occasion des fusillades qui ont suivi est sans doute très inférieur aux revendications du *Mercurie François* (200 tués) ou du *Récit véritable...* (300 tués). Rien ne vient en effet étayer ces pertes et, au demeurant, Soubise aurait eu des difficultés pour manœuvrer autant de navires avec les hommes qui lui seraient alors restés. Tous les témoignages sont muets par ailleurs sur les pertes dans le camp royal mais on peut penser qu'elles ont été très limitées, compte tenu des positions abritées occupées à terre par les soldats au service du duc de Vendôme.

On peut donc en conclure que Soubise réussit à Port-Louis un coup de main audacieux et atteint parfaitement son objectif de neutraliser la flottille royale et prévenir une attaque surprise de La Rochelle. Le caractère flagrant du résultat interdisait à la cour de revendiquer

une victoire ; il ne restait plus qu'à faire porter la responsabilité de l'échec par un tiers pour ménager l'image du roi et de son ministre. Le duc de Vendôme était le bouc émissaire tout désigné pour cela. Il nous faut donc maintenant examiner comment ce dernier a géré la crise pour déterminer s'il a commis les fautes qu'on lui impute.

LE REPROCHE D'UNE RÉACTION TROP LENTE DU DUC DE VENDÔME

En recoupant les dates fournies par les différents auteurs des documents utilisés, on parvient à établir que Soubise s'est emparé de la ville de Port-Louis et des vaisseaux du roi le 18 janvier (à trois heures de l'après-midi pour Guillaudeau, à neuf heures du soir pour le *Mercurie François*). Le duc en a été prévenu le 20 janvier au soir et a quitté Nantes le 21 janvier vers deux heures du matin. Le 23 janvier à midi, il était sur place pour un premier point de la situation. Il prit les premières mesures le 24 janvier. La date à laquelle les vaisseaux sont sortis en force de l'estuaire est plus délicate à établir avec précision : Guillaudeau indique le 10 février et mentionne le retour des premiers bateaux à La Rochelle le 13 février¹⁸, soit une durée du voyage comparable avec celle de l'aller ; en revanche le *Récit véritable...* conduit à situer la sortie des bateaux vers le 4 février, date indirectement confirmée par Bassompierre qui dit avoir appris l'événement le 6 février à son arrivée à Hennebont. Or, Bassompierre tient une chronologie précise de l'ensemble de sa mission en Bretagne depuis son départ de Paris jusqu'à son retour. Comme il était sur place le 6 février pour constater la disparition des bateaux, on est porté à considérer que ses informations sont fiables.

Au total, le duc de Vendôme a donc mis près de deux jours et demi pour se rendre sur place et parcourir 170 kilomètres environ. À titre de comparaison, Bassompierre mettra trois jours pour accomplir le même trajet quelques jours plus tard. Ces délais sont à comparer avec le temps mis par les envoyés de la cour – de Manty et le chevalier de Saint-Julien – qui, ayant reçu l'ordre de se mettre en route un mois avant le coup de main de Soubise, sont arrivés, de l'aveu même de Richelieu, trois jours après¹⁹. En la circonstance, le duc avait montré une réactivité sans commune mesure avec celle de la Cour.

Le face-à-face entre le duc et Soubise dura deux semaines environ (du 23 janvier au 4 février, ou au 10 février si l'on privilégie la chronologie de Guillaudeau). Pendant cette période, le duc de Vendôme prit toutes

17. Outre les cinq vaisseaux identifiés, Bassompierre en mentionne deux autres : *Le Saint-Bazille* (encore appelé *Le Lion*) et *La Concorde*. Guillaudeau, de son côté, mentionne un sixième vaisseau dont il ne précise pas le nom, d'une jauge de 300 tonneaux, « ayant appartenu à M. d'Aurillac ». Par ailleurs, *Le Hilairret* amené par Soubise est également parfois appelé *Le Vif-Amiral*.

18. Il ajoute que *La Vierge* arriva le 17 février, ce qui laisse penser qu'elle avait été partiellement endommagée par les batteries à sa sortie de la rade. *La Vierge* sera détruite quelques mois plus tard à l'occasion d'un combat engagé contre les forces royales.

19. La distance de Paris à Port-Louis n'explique pas que les émissaires royaux aient mis plus d'un mois pour arriver sur les lieux : dans une autre occasion, le duc de Brissac avait mis 4 jours pour aller de Paris à Nantes.

les mesures qu'on a indiquées pour renforcer la défense de la citadelle, reprendre la ville, entraver la sortie de l'estuaire, construire un ouvrage fortifié à Larmor et attaquer les vaisseaux au canon. En partant de Nantes, il avait ordonné le rassemblement de la noblesse et, sur place, mobilisé les hommes des communes et fait apporter des canons et des boulets supplémentaires. Indirectement, Guillaudeau confirme dans son journal la vivacité de la réaction du duc lorsqu'il écrit à propos de l'impossibilité pour Soubise de prendre la citadelle : «... il n'y sut rien faire, tant à cause que le château était trop fort, soit d'hommes qui s'étaient jetés dedans et de grandes munitions qu'ils y avaient portées et en portaient et faisaient entrer du côté de la mer à toute heure, que aussi à cause que mondit sieur de Soubise avait trop peu de peuple et pendant ce temps-là ses ennemis, qui ne dormaient point et qui ne tâchaient qu'à l'enfermer dans ledit Blavet...»²⁰ Ce témoignage ne donne pas l'impression d'un duc inactif.

Richelieu situe l'entrée de Soubise dans l'estuaire le 6 janvier. Avec une telle date, la réaction du duc de Vendôme deviendrait évidemment suspecte. Un décalage de douze jours entre les Mémoires du cardinal et la date établie à partir des autres témoignages est trop important pour être mis au compte d'une erreur matérielle ou d'une défaillance de la mémoire. Les Mémoires de Richelieu ont été écrits à partir d'archives qu'il conservait des événements ; leur rédaction s'effectuait par des secrétaires, sous son contrôle ; le texte visait à mettre en relief l'action de leur auteur. De plus, ils ont été écrits au fur et à mesure du ministère du cardinal. La partie traitant de l'année 1625 a donc été écrite quelques années seulement après les faits, en tout état de cause avant 1642. Curieusement, la relation de l'épisode de Port-Louis par Richelieu ne porte qu'une seule citation de date précise : celle du 6 janvier. Un tel fait ne peut être qu'intentionnel, surtout si l'on ajoute que cette partie a vraisemblablement été écrite après l'arrestation et l'emprisonnement du duc en 1626. Le reproche d'une réaction trop lente du duc de Vendôme face aux événements nous paraît donc mal fondé et fait plutôt penser à une justification *a posteriori* d'une politique répressive.

LE REPROCHE D'INCOMPÉTENCE MILITAIRE

Si l'on analyse la tactique adoptée par le duc de Vendôme au vu des décisions qu'il a prises, on observe qu'il a cherché d'abord à protéger la citadelle, puis à empêcher Soubise de sortir du port avec les bateaux du roi et enfin à l'incommoder pour l'obliger à se rendre. En parallèle, il a réinvesti la ville et assuré la maîtrise du terrain. Examinons cette tactique au regard de la situation sur le terrain à son arrivée, des moyens dont il disposait et des résultats qu'il a obtenus.

Lorsque le duc de Vendôme mit pied à terre devant Port-Louis, le 23 janvier, Soubise occupait la ville et les vaisseaux dans la rade. Il contrôlait donc le port ainsi que la partie orientale de l'estuaire, à l'exception de la citadelle située à la pointe, qui résistait encore. Ceci explique que le duc dut examiner la situation depuis la rive occidentale de l'estuaire le lendemain, sa sécurité n'étant pas assurée du côté oriental. Or, la citadelle constituait un enjeu de première importance car elle commandait l'accès au port. Laisser Soubise s'en emparer aurait été une faute tactique. Les premières mesures prises par le duc visaient donc à en renforcer la garnison et y entasser des munitions. Cette décision était pertinente si l'on en juge par la réaction de Soubise : sachant qu'il ne pourrait tenir la citadelle il s'exposait à être enfermé dans la pointe de Port-Louis par les troupes du duc ; c'est la raison pour laquelle il abandonna la ville et se replia dans ses navires. Dès lors, l'enjeu pour le duc consistait à l'empêcher de quitter l'estuaire avec les vaisseaux, d'où les instructions qu'il donna pour, d'une part, en barrer la sortie et, d'autre part, édifier un ouvrage fortifié du côté de Larmor afin de prendre sous un tir croisé les navires qui tenteraient de passer. Parvenus à ce stade, les adversaires étaient impuissants à se neutraliser l'un l'autre : Soubise ne pouvait plus quitter les navires ni espérer vaincre les troupes amassées par le duc et ce dernier ne disposait d'aucun vaisseau pour affronter ceux tenus par les Protestants dans l'estuaire et les leur reprendre. Une issue qui aurait permis de sauver les vaisseaux du roi aurait consisté à négocier la reddition de Soubise et la restitution des vaisseaux en échange de sa liberté. Or, il est intéressant de souligner que ce ne fut pas l'option retenue par le duc. En effet, elle aurait soulevé immédiatement un doute sur sa véritable relation avec ses adversaires. Il décida au contraire de réduire Soubise par la force, en sacrifiant les vaisseaux du roi au besoin, d'où les instructions qu'il donna pour faire apporter canons et munitions et tirer sur les bateaux de Soubise. À nouveau, la réaction de ce dernier montre la pertinence du choix tactique du duc : après une seule journée de pilonnage, Soubise comprit qu'il ne tiendrait pas et osa une sortie hasardeuse, compte tenu des vents et des batteries de part et d'autre du chenal. C'est à partir de ce moment que le sort bascula : les moyens mobilisés par le duc pour contrôler la sortie ne remplirent pas la fonction attendue. Cela nous invite à examiner les caractéristiques des moyens mis en œuvre.

Le duc de Vendôme disposait de trois moyens pour réduire ses ennemis : des mousquets pour tirer sur les hommes, des canons pour battre les navires et un câble tendu en travers du chenal pour empêcher les bateaux de sortir. Vu la configuration du champ de bataille les mousquets devaient être de peu d'utilité : la portée d'un mousquet étant en effet de l'ordre de 120 toises²¹, les ennemis étaient hors d'atteinte, excepté peut-être lors

20. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, *op. cit.*, p. 266.

21. La toise vaut environ 1,94 m ; cette valeur pouvait varier légèrement selon les régions.

du franchissement de la passe sous les murs du fort. Il en va différemment des canons dont la portée, variable suivant les calibres, peut être estimée à environ 2200 toises pour les plus répandus. Même réfugiés au milieu de l'estuaire, les bateaux restaient accessibles aux canons du duc. Or, on a vu que celui-ci en avait fait amener deux de Quimperlé, sortir deux autres, en fer, du vaisseau du sieur de Razilly et recueilli trois autres encore abandonnés par Soubise. Les quatre premiers avaient été commandés en même temps que la construction de l'ouvrage fortifié de Larmor ; il s'agit donc vraisemblablement de ceux installés ensuite dans cet ouvrage. Les canons pris à Soubise furent soit transportés à la citadelle soit mis en batterie sur la rive orientale pour renforcer sa puissance de feu. Il paraît peu probable en effet qu'ils aient été transférés sur l'autre rive si l'on tient compte du poids d'un canon à cette époque (plus de deux tonnes) et de la distance à parcourir pour contourner l'estuaire par voie terrestre (plus de 20 kilomètres). La citadelle était également équipée de canons dont on ne connaît pas le nombre. Rohan prétend qu'elle était garnie de « quinze ou seize pièces de canon » ; ce nombre paraît disproportionné compte tenu des effectifs de servants qu'il suppose. Une description de 1636, c'est-à-dire après le développement de Port-Louis voulu par Richelieu, fait mention d'une garnison de 200 hommes, auxquels s'ajoutent deux canoniers. Le nombre des canons opérationnels dont on disposait dans la citadelle devait donc être du même ordre de grandeur que ceux déployés à Larmor. Sachant que la cadence de tir d'un canon vers cette époque était comprise entre dix et quinze coups à l'heure et qu'un boulet atteignant un vaisseau en tir tendu avait au mieux pour effet de le démâter, on imagine l'efficacité très relative de la canonnade déclenchée au passage des bateaux qui forcèrent la sortie. Ajoutons que ces bateaux devaient progresser à une vitesse non négligeable compte tenu du flux du Blavet, de sorte qu'ils ne restèrent exposés au feu des batteries qu'un court instant. Les cibles qu'ils constituaient étant mobiles, les canoniers devaient déplacer et pointer leur canon à chaque tir, la manœuvre se effectuant en outre de nuit. Le premier bateau qui se présentait avait toutes les chances de profiter des erreurs de pointage ; le deuxième était plus exposé si l'intervalle le séparant du premier laissait assez de temps aux canoniers pour recharger ; les suivants pouvaient espérer échapper aux tirs eu égard au temps nécessaire pour recharger. Précisons que pour couler un bateau avec un boulet, il fallait pratiquer un tir en courbe, de telle sorte que le boulet retombe à la verticale sur sa cible, exercice difficile sur une cible mouvante et de nuit. Ceci explique qu'un seul bateau ait été coulé et que la capture des autres n'ait été due qu'à de mauvaises manœuvres de leur part. On peut s'interroger dès lors sur l'intérêt des câbles tendus en travers du chenal. En fait, à défaut de chaînes en fer comme on en utilisera plus tard pour fermer l'entrée des ports, l'utilisation de cordages pour cet usage était vouée à l'échec : le poids des cordages mouillés les

tirait vers le fond de sorte qu'un bateau suffisamment lourd et ayant acquis assez de vitesse pouvait passer en force. C'est peut-être là qu'il faut chercher l'explication de la sortie en tête du vaisseau *La Vierge*, le plus lourd de la flottille. Soubise l'avait bien compris. Les plus petits vaisseaux n'avaient plus qu'à le suivre une fois la brèche ouverte. Une dernière question se pose : celle de savoir si les vaisseaux sortants étaient armés. Il ne fait guère de doute qu'ils l'étaient – c'était au moins le cas de *La Vierge* – mais on fait l'hypothèse que les canons ne furent pas utilisés : il fallait pour cela des hommes dont Soubise ne disposait probablement pas. En tout état de cause, si les fugitifs firent usage des canons embarqués, cela ne fit que compliquer davantage la tâche des hommes du duc de Vendôme.

L'exercice qui, si l'on en croit Richelieu, présentait si peu de difficulté que l'échec du duc de Vendôme était incompréhensible, s'avérait en fait impossible à réussir. Au demeurant, aucun des récits ne fait état, à un quelconque moment, de divergences tactiques entre le duc et Brissac, pourtant propriétaire du fort et gouverneur de la ville, ou avec les envoyés du cardinal. Or, l'un d'entre eux, de Manty, commandera quelques mois plus tard un bateau lors d'un affrontement naval avec Soubise. On veut donc croire qu'il aurait été bien placé pour dénoncer une erreur tactique du duc de Vendôme. Bassompierre lui-même ne relève aucune erreur tactique dans ses Mémoires alors qu'il ne s'était pas retenu de le faire trois ans plus tôt lors du siège de Royan²². Qui plus est, il disculpe le duc, en quelque sorte, en écrivant : « M. de Soubise avait rompu les filets et passé hors du port de Blavet, malgré le château et toutes les choses que l'on avait opposées à son passage »²³.

LE REPROCHE DE COMPLICITÉ AVEC L'ENNEMI

L'analyse qui précède laisse d'emblée planer un doute sérieux sur l'existence d'une intelligence entre le duc de Vendôme et Soubise. Tentons néanmoins d'insinuer également ce « procès » : la cour nourrissait-elle de réels soupçons à l'encontre du duc de Vendôme et, dans l'affirmative, quels éléments viennent les étayer ?

Richelieu n'affirme rien ; il se contente d'insinuer. Bassompierre est en revanche plus explicite : « ... à cause que l'on soupçonnait M. de Vendôme de quelque intelligence avec les Rochelais, et que ses ennemis publiaient qu'il les avait fait venir à Blavet pour s'en saisir pour lui, le Roi m'y envoya avec de grands pouvoirs, même de l'interdire en cas qu'il ne marchât

22. À l'occasion du siège de Royan par l'armée royale, un différend survint entre d'une part le duc de Vendôme, son frère Alexandre et quelques seigneurs et, d'autre part, le Maréchal de Bassompierre. Ce désaccord portait sur la tactique à adopter pour prendre un bastion ennemi. Bassompierre finit par convaincre le maréchal de Praslin du bien-fondé de la tactique qu'il proposait et l'armée royale l'emporta. Cf. Bassompierre, *Mémoires*, Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, par MM. Michaud... et Poujoulat, Paris, 1837, p. 200.

23. Bassompierre, *op. cit.*, p. 239.

pas de bon pied avec les autres.»²⁴ Le duc de Vendôme aurait-il été victime d'une manœuvre d'intoxication ? Son passé pouvait donner des idées à ses ennemis et plaider contre lui. Les parlementaires bretons ne l'aimaient pas depuis la révolte de 1614 et devaient le faire savoir à la cour. Ils furent les premiers à demander qu'il fût démis de son gouvernement l'année suivante. Le duc le sait ; il s'en ouvre à Bassompierre et lui propose de l'accompagner à Rennes pour s'expliquer. Ses liens de cousinage éloigné avec Rohan peuvent également entretenir une confusion dans les esprits.

Pourtant, aucune trace d'une quelconque intelligence n'a été retrouvée. Les mémoires de Rohan, écrites pourtant plus tard, n'en font nullement mention. À aucun moment, elles ne font apparaître le duc de Vendôme autrement que comme un ennemi difficile. De plus, si le duc s'est souvent retrouvé aux côtés d'autres grands nobles lors des révoltes princières qui ont marqué la période, Rohan et Soubise ne faisaient pas partie de ces cercles car ils poursuivaient des objectifs religieux qui leur étaient propres. Le journal de Guillaudeau va dans le même sens : le duc de Vendôme y apparaît en ennemi infatigable. Ajoutons que les souvenirs laissés par le duc aux Protestants du sud-ouest en 1621 et 1622 – ses troupes avaient détruit plusieurs villes et massacré leurs habitants – ne devaient pas les prédisposer à entretenir des relations d'amitié avec lui. Lors de l'opération de pacification de la Bretagne agitée par les Protestants, trois ans plus tôt, le duc de Vendôme avait même pris la duchesse de Rohan et sa fille en otage²⁵. Ces pratiques n'avaient pas dû plaire à Rohan. D'ailleurs, ainsi qu'on l'a vu, en 1625 le duc de Vendôme poursuivait dans la même voie en équipant des navires destinés à combattre les Rochelais.

Ajoutons que le duc était très lié au parti catholique : des prélats éminents fréquentaient l'hôtel de Vendôme à Paris et, en 1623, le duc avait fait appel aux Oratoriens pour le collège qu'il venait de refonder dans sa capitale ducale. Ces éléments laissent peu de place à une collusion du duc avec les Protestants.

On voit mal par ailleurs quel intérêt le duc aurait eu à pactiser avec Rohan dont le berceau familial en Bretagne en faisait plutôt un rival du gouverneur. Les séances des états de Bretagne témoignent de la puissance de Rohan dans la province. Le duc de Vendôme avait donc plutôt intérêt à l'affaiblir. Le traitement que le duc réserva aux prisonniers du camp protestant, qu'il avait capturés dans les vaisseaux échoués, accrédite l'absence de collusion : il rejeta les conditions de bon traitement demandées par Soubise et les fit acheminer sans délai dans les prisons de Rennes, liés deux à deux et enferrés bras, pieds et mains en vue de les envoyer aux galères. Ce n'est pas là exactement le traitement qu'on réserve



Entrée du collège des Oratoriens, fondé par César de Vendôme en 1623, devenu lycée en 1848 et nommé lycée Ronsard à partir de 1930.

à des complices. Cette accusation était donc sans fondement sérieux ; laissons à ce propos le dernier mot à Bassompierre : « M. de Vendôme... était fort malheureux et peu aimé, mais nullement coupable des choses dont on l'accusait. »²⁶ Venant d'un homme qui ne s'est pas privé de critiquer le duc de Vendôme en maintes occasions, ce jugement le lave de tout soupçon.

Conclusion

Au terme de cette analyse, force est de reconnaître que les reproches formulés à l'encontre du duc de Vendôme sont assez largement infondés. L'épisode de Blavet-Port-Louis trahit les arrière-pensées de Richelieu : il souhaitait éliminer le duc pour casser le mouvement de révolte nobiliaire qui perdurait mais surtout pour s'emparer de la Bretagne qu'il convoitait pour sa famille et pour la mettre au service de sa politique maritime. À Port-Louis, le duc de Vendôme n'était pas cette fois en situation de révolte. Contrairement à 1614 où il s'y était réfugié pour organiser sa résistance, en 1625 ce sont ses fonctions de gouverneur et les intérêts du roi qui l'y avaient amené. Il fut pourtant perçu comme un rebelle à la Cour et traité comme tel. Richelieu n'y fut pas étranger. Lorsqu'il écrit ses Mémoires, le cardinal présente les événements sous une apparente objectivité mais avec une chronologie assassine pour le duc. Le décalage orchestré vise en fait à démontrer que César de Vendôme a un passé chargé et mérite un châtement exceptionnel. L'incident annonçait en effet les événements de l'année suivante : le duc et son frère seront les premières victimes de la politique du cardinal visant à éliminer les grands du royaume. À Port-Louis, la nasse était tendue.

24. Bassompierre, *op. cit.*, p. 239.

25. Lettre de Peiresc à Valavez, 23 juin 1622, BnF.

26. Bassompierre, *op. cit.*, p. 239.